



Rennes, le 18 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisie de 20 tonnes de thon germon non déclarés par deux navires irlandais dans le port de Douarnenez

Dans le cadre d'une coopération communautaire avec les autorités irlandaises, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), par le biais de sa cellule d'enquêtes, a organisé une opération de contrôle des activités de pêche professionnelle du thon germon (thon blanc) de navires irlandais.

Cette opération avait pour objectif de **lutter contre les activités illégales de pêche et de commercialisation de thon germon, espèce soumise à des quotas de pêche européens, dans le cadre d'une pêche durable et responsable.** Elle s'est déroulée en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère, notamment son unité de contrôle basée à Douarnenez.

Ce contrôle s'est effectué dans le port de Douarnenez, en présence d'un inspecteur des pêches irlandais, invité dans le cadre d'une **coopération à l'échelle européenne.**

Quatre navires de pêche irlandais ont été contrôlés. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Les capitaines de ces deux navires, d'une longueur de 33 mètres chacun, ont été verbalisés pour des infractions liées à leurs obligations déclaratives, notamment des **déclarations sous évaluées de thon germon dans leur journal de pêche électronique**, à hauteur de plus de 20 tonnes.

Par ailleurs, **près de 190 kilogrammes d'espadon ont également été trouvés à bord sans que ces produits ne fassent l'objet d'une déclaration de captures préalable.**

Les capitaines de pêche verbalisés seront poursuivis devant les tribunaux compte tenu du caractère délictuel de ces infractions. Ils pourront également faire l'objet de sanctions administratives prononcées par les autorités irlandaises.

La coopération avec les autorités irlandaises se prolongera au mois d'octobre par la participation d'inspecteurs français à des contrôles réalisés en Irlande.

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr – 02.99.02.11.81

DIRM NAMO : cce.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr – 02.40.44.81.10